

COMMUNIQUE DE PRESSE

Classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la PJJ Les inscriptions sont ouvertes du 15 février au 9 mai 2017

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) du ministère de la justice lance la 10^e édition de sa classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ce dispositif vise à favoriser l'accès de candidats dont la situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation à ce concours alors même qu'ils répondent aux critères pour s'y inscrire.

La classe préparatoire intégrée (CPI) au concours d'éducateur de la PJJ

Soucieux d'assurer l'égalité des chances à l'entrée aux concours de ses différentes formations, le ministère de la Justice a créé en 2007 les classes préparatoires intégrées dans ses quatre écoles. Depuis la rentrée 2008, l'ENPJJ accueille à Roubaix les élèves sélectionnés.

Ils participent à la vie scolaire et culturelle de l'ENPJJ au même titre que les éducateurs et directeurs stagiaires. Ils bénéficient d'une formation, d'une restauration et d'un hébergement pris en charge par l'ENPJJ.

Pour tous, l'objectif est d'accompagner un jour des jeunes sous protection judiciaire. Lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance, et sur décision d'un magistrat, les éducateurs de la PJJ s'engagent dans sa prise en charge. Sur le terrain, ils mettent en œuvre les mesures éducatives dans le milieu de vie habituel des jeunes, dans les lieux de placement de la PJJ (établissement de placement éducatif, centre éducatif renforcé ou centre éducatif fermé) ou en détention.

Rejoindre la classe préparatoire intégrée

Pour intégrer la CPI, deux critères de sélection :

- ✓ Plafond de ressources fixé à 33 100 euros annuels ;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme ou titre niveau BAC+2, ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle validée, ou être parent de 3 enfants.

Les 35 élèves retenus, par dossier et entretien, feront leur rentrée le 4 septembre 2017. La présence dans la classe préparatoire intégrée à l'ENPJJ s'achèvera le 15 décembre 2017 et sera suivie d'un mois de formation et d'accompagnement à distance. Les élèves pourront ainsi préparer le concours de mars 2018.



Sur www.metiers.justice.gouv.fr : retrouvez le dossier d'inscription, les témoignages d'élèves, les résultats des concours ;

Sur www.enpjj.justice.fr : retrouvez le site de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, ses formations, la scolarité, la vie culturelle de l'École, la documentation.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société.

137 829 : c'est le nombre de mineurs pris en charge par la PJJ en 2015

9 000 : c'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

60 % d'entre eux sont des éducateurs

48 % de la promotion 2015 de la CPI a réussi le concours d'entrée 2016

Contact presse – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Ministère de la Justice
helene.suhas@justice.gouv.fr / 01 70 22 78 75